

---

**VILLE DE LIMBOURG**  
**\*\*\* APPEL À CANDIDATURES \*\*\***  
**Coordinateurs et animateurs des Centres de Vacances 2012**  
**→ Stages : vacances de carnaval, de printemps, d'automne et d'hiver**  
**→ Plaines de vacances : juillet et août**

---

Le Collège communal fait appel à l'engagement de :

- **coordinateurs de centres de vacances**  
Les coordinateurs doivent obligatoirement être détenteurs d'un diplôme ou d'un certificat de fin d'études du niveau de l'enseignement supérieur social ou pédagogique
  
- **animateurs de centres de vacances (\*)**

Les candidatures sont à adresser à l'Administration Communale, Echevinat de la Jeunesse, Avenue Victor David, 15 – 4830 LIMBOURG pour le vendredi **10 février 2012** au plus tard accompagnées d'un curriculum vitae, d'une lettre de motivation précisant vos centres d'intérêt et l'ensemble de vos disponibilités pour les petites vacances et grandes vacances, d'un certificat de bonne vie et mœurs ainsi que d'une photocopie certifiée conforme du titre pédagogique éventuel et/ou du brevet d'animateur.

Depuis 2003, les activités estivales de notre plaine bénéficient de l'agrément « Centre de vacances » de l'ONE. C'est pourquoi, afin d'obtenir les subventions liées à cette reconnaissance, nous sommes tenus de nous conformer au décret de la communauté française quant aux normes d'encadrement et de présenter un dossier pédagogique rencontrant les critères exigés.

Conditions requises :

- Etre âgé de 18 ans accomplis
- Etre de bonne conduite, vie et mœurs
- (\*) Seront privilégiés les animateurs détenteurs d'un brevet d'animation ou :
  - d'un diplôme ou certificat de fin d'études à orientation sociale ou pédagogique au moins du niveau de l'enseignement technique secondaire supérieur
  - d'un diplôme ou certificat de fin études du niveau de l'enseignement supérieur social, pédagogique ou en éducation physique au moins de type court, de plein exercice ou de promotion sociale
  - d'un certificat de qualification « auxiliaire de l'enfance » spécifique à l'enseignement secondaire supérieur de promotion sociale
  - d'un brevet d'instructeur en éducation physique
  - d'un diplôme de puéricultrice pour l'encadrement des enfants de moins de 6 ans uniquement

Pour tous renseignements complémentaires, n'hésitez pas à contacter Emmanuelle Hausoul, Service Jeunesse, au 087/76.04.06.